

DELIBERATION N° 14 / 2026 / CHPF du 24 mars 2026

Portant adoption du budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal) pour l'exercice 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n°95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la loi du Pays n°2025-2 du 31 janvier 2025 modifiée portant adoption du code des finances publiques de la Polynésie française et de ses établissements publics, ensemble l'arrêté d'application n° 2563 CM du 19 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu le procès-verbal de la Commission médicale d'établissement du 10 mars 2026 ;

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 24 mars 2026.

ADOPTE

Article 1. - Le budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal) pour l'exercice 2026, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trente-six milliards deux cent soixante six millions sept cent sept mille sept cent trente-trois francs CFP (36 266 707 733 francs CFP) est approuvé.

Il se décompose comme suit :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en Capital	TOTAL
Recettes (en F CFP)	30 754 055 000	5 512 652 733	36 266 707 733
Dépenses (en F CFP)	30 754 055 000	5 512 652 733	36 266 707 733
Résultat (en F CFP)	0	0	0

Article 2. - Le budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal) pour l'exercice 2026 se décline par article de la manière suivante :

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
603	STOCK	1 800 000 000
70	PRODUITS	27 023 000 000
706	Prestations de services	25 963 000 000
707	Vente de marchandises	1 000 000 000
708	Produits d'activités annexes	60 000 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIP.	339 000 000
741	Subventions d'exploitation	339 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 055 000
758	Produits de gestion courante	371 055 000
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000 000
766	Gains de change	1 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	570 000 000
771	Autres produits exceptionnels	-
772	Produits sur exercices antérieurs	-
777	Quote-part des subventions d'investissements	500 000 000
778	Autres produits exceptionnels	70 000 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.	600 000 000
781	Reprises sur provisions pour charges	600 000 000
79	TRANSFERT DE CHARGES	50 000 000
791	Transfert de charges	50 000 000
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 754 055 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
60	ACHATS	9 033 002 300
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	8 233 300 300
606	Achats non stockés de matières et fournitures	799 702 000
603	STOCK	1 800 000 000
61	SERVICES EXTERIEURS	2 162 000 000
611	Sous-traitance générale - Prestations à caractère médical	366 765 700
613	Locations	251 650 550
614	Charges locatives	1 313 800
615	Entretien et réparations	1 300 077 450
616	Primes d'assurances	180 000 000
617	Etudes et recherches	35 000 000
618	Divers	27 192 500
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 662 898 910
621	Personnel extérieur à l'établissement	-
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	229 951 600
623	Information, publications, relations publiques	15 000 000
624	Transports	576 524 410
625	Déplacements, missions et réceptions	91 031 200
626	Frais postaux et frais de télécommunications	37 300 000
627	Services bancaires et assimilés	330 000
628	Prestations de services à caractère non médical	712 761 700
63	IMPOTS ET TAXES	-
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-
64	CHARGES DE PERSONNEL	14 737 000 000
641	Rémunérations du personnel non médical	7 982 718 873
642	Rémunérations du personnel médical	3 860 484 110
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 748 000 000
647	Autres charges sociales	5 790 000
648	Autres charges de personnel	140 007 018
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	892 000 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000 000
658	Autres charges de gestion courante	592 000 000
66	CHARGES FINANCIERES	18 153 790
661	Charges d'intérêts	14 320 000
666	Pertes de change	1 000 000
668	Autres charges financières	2 833 790
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 000 000
671	Charges exceptionnelles s/op. courantes	13 000 000
672	Charges sur exercices antérieurs	-
673	Titres annulés	80 000 000
678	Autres charges exceptionnelles	-
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	356 000 000
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	356 000 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 754 055 000

Les recettes de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	4 442 513 814
15	PROVISIONS POUR R. ET CHARGES	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 014 138 919
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	56 000 000
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 512 652 733

Les dépenses de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	500 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 350 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	446 178 758
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 307 421 981
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 208 701 994
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 000 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 512 652 733

Article 3. - La directrice et le trésorier du Centre hospitalier de la Polynésie française sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président,
Cédric MERCADAL

Un administrateur,
Docteur Philippe-Emmanuel DUPIRE
Pharmacien des hôpitaux,
Radiopharmacien-radiobiologiste,
Chef de service
Pharmacie-stérilisation-EOH-médecin nucléaire